



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.02.17

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 25 février 2025

**Budget primitif 2025 : Budget
annexe ZA Ty ar Menez III**

DATE DE CONVOCATION

19 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 0

Procurations : 3

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 28

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 5

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Etaient représentés :

Julie MERCIER donne pouvoir à Claire LE VOT, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Jean-Paul TOULLEC, Loise QUERE donne pouvoir à Michel CORRE

Madame Françoise MORVAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2025 : Budget annexe ZA Ty ar Menez III

Rapporteur :

Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-15 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe ZA de Ty ar menez III,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57,

Considérant la consultation de la commission plénière du 18 février 2025 sur le projet de budget primitif du budget annexe de la ZA de Ty ar Menez,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025, arrêté comme suit :
 - En Section de fonctionnement : 1.306.320,85 €
 - En Section d'investissement : 1.656.895,85 €

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 18 février 2025

Délibération du Conseil Municipal : Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 février 2025

**Le Maire,
Dominique CAP**



**Secrétaire de séance
Françoise MORVAN**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire





Présentation du Budget ZA de Ty ar Menez III Budget primitif 2025

- **Section de fonctionnement** : 1.306.320,85€

Le budget 2025 poursuit le programme lancé en 2022, avec :

- Les études : 200.000€
- Les travaux : 250.000€
- Les honoraires : 20.000€
- Les frais financiers du prêt relais éventuel : 5.000€
- Les frais de gestion courante : 5€

Puis, le budget présente les écritures de stock d'annulation de fin 2024 et la réalisation des stocks finaux de l'exécution de 2025.

- **Section d'investissement** : 1.656.895,85€

Afin de réaliser l'opération, un prêt relais est envisagé, en fonction de la constatation des recettes, comme avance de trésorerie. Ce budget partageant une trésorerie commune avec le budget Ville.

Les autres mouvements comptables de la section sont la contrepassation des écritures de stocks effectuées en section de fonctionnement, ainsi que l'intégration du déficit à fin 2024.